



ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX MANIFESTATIONS SPORTIVES

ORGANISATION PAR UN CLUB COMMUNAL DE PLAN-LES-OUATES

Chaque demande émanant d'un club communal sera analysée en fonction du budget de la manifestation, des liquidités ou réserves du club et de son éventuel caractère social.

Le dossier doit parvenir au plus tard au mois de mai de l'année précédant la manifestation, afin de pouvoir être intégrée au budget de l'année suivante.

Constitution du dossier :

- Une lettre justifiant de la nécessité d'une subvention,
- Une lettre de soutien de l'association cantonale, nationale, voire internationale,
- Un dossier de présentation de la manifestation, précisant notamment :
 - discipline,
 - nombre de participants, provenance et niveau(x),
 - logistique,
 - nombre de bénévoles,
 - objectifs,
 - bénéfices attendus (finances, notoriété, tournus dans l'organisation, émulations des jeunes sportifs locaux).
- Les comptes des éventuelles éditions précédentes,
- Un budget prévisionnel,
- Le montant de la subvention espérée.

A adresser à :

Commune de Plan-les-Ouates
Service de l'Environnement et des espaces verts
Secteur sport
Case postale 17 - 1228 Plan-les-Ouates

ou par e-mail : environnement@plan-les-ouates.ch